



FORMATION Droit Social

07/05/2019

Horaire de 10h à 13h
PARIS

Une formation animée par :

• **Jacques Hardy**
Avocat associé Barthélémy

Jérôme Artz
Avocat associé Barthélémy

TARIF :

150 € HT - abonnés

300 € HT - non-abonnés

Par participant et par session

NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Pour plus d'informations :

paris@barthelemy-avocats.com

01 53 53 63 96

[Inscrivez-vous ici](#)

Coopération (s) et rapprochements dans le secteur social et médico-social

Le diagnostic est connu : les gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux sont trop nombreux, souvent de trop petite taille et parfois en difficulté pour assurer la continuité de leurs activités. Les financeurs poursuivent donc un objectif clairement affiché de restructuration de l'offre de prise en charge au travers des outils de planification (schémas) de la délivrance des autorisations et de la conclusion des CPOM. Ils déploient pour ce faire toute une gamme d'arguments allant de l'incitation à l'injonction.

Dans ce contexte, il est préférable d'anticiper pour choisir son destin afin de ne pas se le faire imposer.

Pour ce faire, identifier les outils juridiques disponibles, en mesurer les avantages et inconvénients, connaître leurs implications sociales est de la plus haute importance.

OBJECTIFS

- Repérer et présenter les outils juridiques disponibles, en mesurer les avantages et les inconvénients, connaître leurs implications sociales
- Mettre en évidence « la feuille de route » à respecter pour conduire un processus de rapprochement.
- Décrire et analyser les conséquences sociales des coopérations et rapprochements envisagés.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne exerçant des responsabilités au sein d'une personne morale gestionnaire d'établissements ou services sociaux ou médico sociaux (Présidents, administrateurs, directeurs)

PRÉ-REQUIS

Etre ou sentir concerné par un projet de coopération.



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

N° de déclaration d'activité : 836 303 864 63 • Ce numéro ne vaut pas agrément de l'Etat



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

PROGRAMME

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne exerçant des responsabilités au sein d'une personne morale gestionnaire d'établissements ou services sociaux ou médico sociaux (Présidents, administrateurs, directeurs)

PRÉ-REQUIS

Etre ou sentir concerné par un projet de coopération.

CONTENU

- une offre de prise en charge dispersée
- une politique publique de restructuration de l'offre de prise en charge est à l'œuvre
- dans un contexte de changements multiples affectant le secteur social et médico-social
- le cadre juridique des coopérations et rapprochements :
 - o ce qu'il contient
 - o ce qu'il n'offre pas
- la coopération c'est d'abord un projet
- la coopération conventionnelle
- la coopération institutionnelle
- les différents types de groupements
- les points de vigilance
- la fin de la coopération

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Un support pédagogique élaboré spécialement pour l'action en cours est remis aux stagiaires. Ce support est à la fois théorique, présentant les règles légales applicables, et pratique.

LE + PÉDAGOGIQUE

Partir de l'expérience et/ou des questions des participants pour offrir une vision pragmatique et juridiquement sécurisée des opérations de rapprochement et de coopération.

SUIVI ET ÉVALUATION

- Une attestation individuelle de formation sera remise à chaque stagiaire
- Un questionnaire d'évaluation permet au stagiaire d'évaluer le déroulement de l'action formation



BARTHÉLÉMY
AVOCATS

FICHE D'INSCRIPTION ENTREPRISE

TITRE DE LA FORMATION : **Coopération (s) et rapprochements dans le secteur social et médico-social**

Entreprise (Raison sociale) :

Représentée par Mr / Mme :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Fax :

Email : Nombre de salariés :

Établissement d'une convention de formation : OUI NON

Nom et numéro de téléphone de la personne à contacter au service du personnel pour toute précision concernant l'établissement de la convention de formation :

.....
.....
.....
.....

INSCRIPTION PRISE AU BÉNÉFICE DE :

NOM, Prénom : Fonction :

NOM, Prénom : Fonction :

PAIEMENT :

Règlement de la facture par l'entreprise Règlement de la facture par un organisme extérieur

Nom et adresse de l'organisme auquel doivent être adressées la facture et la convention de formation (en l'absence d'indication, ces documents seront établis au nom de la société) :

Envoyer ces documents à l'entreprise Envoyer ces documents directement à l'organisme

Fait à, le

Signature et cachet de l'entreprise

AVIGNON

1 rue Ninon Vallin
84000 Avignon
Tél. : 04 90 89 75 69 - Fax : 04 37 22 15 40
avignon@barthelemy-avocats.com

BORDEAUX

119, avenue du Général Leclerc - BP 28
33019 Bordeaux cedex
Tél. : 05 57 22 22 70 - Fax : 04 37 22 15 31
bordeaux@barthelemy-avocats.com

CLERMONT-FERRAND

Résidence « Les Parcs »
39, rue Amadéo - CS 20008
63057 Clermont-Ferrand cedex 01
Tél. : 04 73 19 28 50 - Fax : 04 73 19 28 70
clermont@barthelemy-avocats.com

LILLE

19, square Dutilleul - 59800 Lille
Tél. : 03 20 74 09 09 - Fax : 04 37 22 15 36
lille@barthelemy-avocats.com

LYON

208, rue Garibaldi - CS 13551
69422 Lyon cedex 03
Tél. : 04 72 84 46 46 - Fax : 04 37 22 15 37
lyon@barthelemy-avocats.com

MARSEILLE

146, rue Paradis - 13006 Marseille
Tél. : 04 96 10 02 40 - Fax : 04 37 22 15 30
marseille@barthelemy-avocats.com

METZ

21, rue de Sarre - 57000 Metz
metz@barthelemy-avocats.com

MONTPELLIER

223, avenue Clément Ader
Castelnau 2000
34170 Castelnau-le-Lez
Tél. : 04 67 22 10 00 - Fax : 04 37 22 15 39
montpellier@barthelemy-avocats.com

MULHOUSE

10, rue de Zurich - 68100 Mulhouse
Tél. : 03 89 59 32 57 - Fax : 04 37 22 15 46
mulhouse@barthelemy-avocats.com

NANTES

14, rue de la petite Sensive - CS 52374
44323 Nantes cedex 3
Tél. : 02 40 93 54 55 - Fax : 04 37 22 15 29
nantes@barthelemy-avocats.com

NICE

11, rue de Rivoli - 06000 Nice
Tél. : 04 93 80 80 80 - Fax : 04 37 22 15 48
nice@barthelemy-avocats.com

NÎMES

55 Allée de L'Argentine - 30900 Nîmes
Tél. : 04 66 29 50 50 - Fax : 04 37 22 15 40
nimes@barthelemy-avocats.com

PARIS

24, rue de Berri - 75008 Paris
Tél. : 01 53 53 63 60 - Fax : 04 37 22 15 42
paris@barthelemy-avocats.com

PAU

1, allée Catherine de Bourbon - 64000 Pau
Tél. : 05 59 12 69 90 - Fax : 04 37 22 15 43
pau@barthelemy-avocats.com

RENNES

40, boulevard de la Tour d'Auvergne - CS 54301
35043 Rennes cedex
Tél. : 02 99 30 54 54 - Fax : 04 37 22 15 45
rennes@barthelemy-avocats.com

STRASBOURG

20, rue Jules Rathgeber - 67100 Strasbourg
Tél. : 03 88 55 91 31 - Fax : 04 37 22 15 46
strasbourg@barthelemy-avocats.com

TOULOUSE

35/37, rue Lancefoc - 31000 Toulouse
Tél. : 05 34 41 90 60 - Fax : 04 37 22 15 49
toulouse@barthelemy-avocats.com

TOURS

16 rue de la Tuilerie - 37550 Saint-Avertin
Tél. : 02 47 55 38 50 - Fax : 04 37 22 15 21
tours@barthelemy-avocats.com

VOTRE PARTENAIRE EN DROIT SOCIAL

